

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Décret n° 2014-39 du 17 janvier 2014 authentifiant la population des Français établis hors de France au 1^{er} janvier 2014

NOR : MAEF1400323D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères,

Vu le code électoral, notamment son article L. 330-1 et son tableau n° 1 *ter* annexé ;

Vu le décret n° 2003-1377 du 31 décembre 2003 relatif à l'inscription au registre des Français établis hors de France,

Décète :

Art. 1^{er}. – Au 1^{er} janvier 2014, la population des Français établis dans chacune des circonscriptions délimitées conformément au tableau n° 1 *ter* annexé au code électoral est la suivante :

CIRCONSCRIPTIONS électorales	INSCRITS au 1 ^{er} janvier 2014
1 ^{re} circonscription	212 815
2 ^e circonscription	99 471
3 ^e circonscription	155 429
4 ^e circonscription	171 911
5 ^e circonscription	118 270
6 ^e circonscription	163 600
7 ^e circonscription	141 894
8 ^e circonscription	142 261
9 ^e circonscription	151 596
10 ^e circonscription	150 464
11 ^e circonscription	135 242
Total	1 642 953

Art. 2. – Le ministre des affaires étrangères et la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 17 janvier 2014.

JEAN-MARC AYRAULT

Par le Premier ministre :

Le ministre des affaires étrangères,
LAURENT FABIUS

*La ministre déléguée
auprès du ministre des affaires étrangères,
chargée des Français de l'étranger,*
HÉLÈNE CONWAY-MOURET